

## COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

**Objet : ECOLE ELEMENTAIRE – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer la déclaration préalable et la demande d’autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour la mise aux normes d’accessibilité et une modification de façade du bâtiment**

-----N° 2020/072

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le Code de l’urbanisme, notamment les articles L421-4 et R421-17,

Vu le Code de la construction et de l’habitation, notamment l’article L111-8,

Vu l’arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),

Vu la décision préfectorale n° DDT STS 2016 03 31 01 portant approbation de l’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) n° 0690941500433 de la commune de Grézieu-la-Varenne,

**Considérant** que des travaux de mise aux normes d’accessibilité et de modification de façade doivent être réalisés sur l’école élémentaire et nécessitent le dépôt d’une déclaration préalable et de demande d’autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP),

OUI l’exposé de Monsieur le Maire,

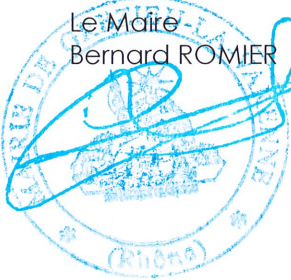
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable et la demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public pour la mise aux normes d'accessibilité et une modification de façade de l'école élémentaire.
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget 2020.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire  
Bernard ROMIER



The image shows a circular official stamp in blue ink. The stamp contains a central coat of arms, likely the coat of arms of the commune of Rhodéz. The text around the stamp reads 'Mairie de Rhodéz' at the top and '(Rhône)' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.